

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32

Date de convocation :
21/06/2023

**Date de publication
de la convocation :**
21/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - M. BAUDOIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. BASSOLEIL Hervé (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à M. RUET Guillaume) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. STURM Yves (procuration à M. PAJOT Frédéric)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Expérimentation de financement participatif obligataire

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 15 juin 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la démarche de financement participatif sur la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur sur le projet de rénovation de l'école Buisson ROND.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics volontaires peuvent désormais expérimenter le recours au financement participatif. En effet, la loi du 8 octobre 2021 instaure un dispositif d'expérimentation permettant aux collectivités territoriales de confier, jusqu'au 31 décembre 2024, à un organisme public ou privé, l'encaissement du revenu tiré d'un projet de financement participatif sous forme de titre de créance.

Les collectivités participantes à cette expérimentation pourront recourir à des émissions obligataires à travers les plateformes de financement participatif pour lever jusqu'à 8 millions d'euros par projet, sans que le plafonnement du taux d'usure ne trouve à s'appliquer, sans limite de durée et auprès de prêteurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Le champ des projets pouvant faire l'objet d'un financement participatif est étendu à l'ensemble des services publics, à l'exception des missions de police et du maintien de l'ordre.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour et 2 abstentions (M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves par procuration à M. PAJOT Frédéric) :

-APPROUVE la candidature de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur à la démarche expérimentale de financement participatif ;

-ARRÊTE le projet de rénovation de l'école Buisson ROND comme support à cette expérimentation ;

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les démarches nécessaires et notamment conclure les conventions de mandats financiers et éventuels avenants ;

-AUTORISE, d'une manière générale, Monsieur le Maire ou son représentant à conclure tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 juin 2023


Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET




Romain VENTO